

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 02 NOVEMBRE 2022 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

22/094/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT - Financement relatif aux subventions d'équipement aux associations 2022-2024 - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations. 2ème répartition 2022 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

22-38832-DGAJSP

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

De nombreuses associations ont sollicité une aide de la Ville de Marseille pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de matériels. Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits en tenant compte, d'une part, de leur situation financière et, d'autre part, du caractère culturel et social des projets pouvant justifier une subvention d'équipement de la Ville de Marseille.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une deuxième répartition des crédits de l'année 2022, d'un montant de 67 800 Euros (soixante-sept mille huit cents Euros) dont 6 000 Euros (six mille Euros) pour les associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation, l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action Sociale et Solidarité, année 2022, relative aux subventions d'équipement aux associations 2022-2024 à hauteur de 180 000 Euros (cent quatre-vingt mille Euros).

L'échéancier prévisionnel des dépenses est le suivant :

- Année 2022 : 60 000 Euros (soixante mille Euros)
- Année 2023 : 60 000 Euros (soixante mille Euros)
- Année 2024 : 60 000 Euros (soixante mille Euros)

Sont annexés à ce rapport, les conventions des associations subventionnées de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée l'attribution de subventions d'équipement aux associations 2022-2024 de notre secteur. 2ème répartition 2022.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Action Sociale et Solidarité, année 2022, à hauteur de 180 000 Euros (cent quatre-vingt mille Euros), pour la réalisation de l'opération sus mentionnée.

ARTICLE 3 La dépense affectée à cette opération sera imputée sur les budgets 2022 et suivants, natures 20421 et 20422.

ARTICLE 4 Est approuvée la seconde répartition de crédits de l'année 2022 à hauteur de 67 800 Euros (soixante-sept mille huit cents Euros) dont 6 000 Euros (six mille Euros) pour l'attribution de subventions d'équipement aux associations suivantes de notre secteur :

Ligne : Equipement : nature 20421, fonction 25, service 21502					
Tiers	Association	Adresse	Dossier n°	Montant en Euros	Objet de la demande
011591	Association des Équipements Collectifs les Escourtines	15 traverse de la Solitude 13011 Marseille	EX020363	5 000	Achat de matériel informatique
172473	Centre Social les Lierres	42 avenue du 24 Avril 1915 13012 Marseille	EX020572	1 000	Achat d'un serveur informatique
Total				6 000	

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**